

Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: 9 (1944)

Heft: 8

Artikel: Pour l'honneur du métier

Autor: G.D.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-733179>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

des actualités. Et l'on nous assure qu'il existe encore une troisième production de films dans l'armée : celle des films d'instruction.

En définitive, si l'Etat veut produire lui-même des films d'armée, qu'il le fasse donc par le moyen à sa disposition : les actualités, qui tendent elles aussi au même but : augmenter la volonté de résistance et la compréhension réciproque du peuple et de l'armée. Car

il y a encore la pauvre industrie privée, qui doit souvent, elle aussi, être appuyée par des subventions, donc toujours par l'argent du contribuable !

Cette triple organisation est un défi au bon sens et à l'exploitation rationnelle. Du point de vue de l'économie privée, il est heureux qu'on ait mis fin à ces dépenses inutiles, et le commissariat des guerres a agi dans l'intérêt général. »

La Chambre suisse du cinéma

a tenu à Berne une séance plénière sous la présidence de M. Antoine Borel, ancien conseiller d'Etat (Marin). Elle a approuvé les comptes du Ciné-journal suisse de l'exercice 1943 et réglé diverses questions ayant trait à notre journal filmé suisse. A la suite d'une proposition Neumann (Berne), la Chambre suisse du cinéma estime nécessaire et urgente une loi fédérale dans le domaine

du cinéma. Elle propose au Département fédéral de l'Intérieur de la charger d'en préparer le projet ; celui-ci tiendrait compte des projets d'arrêtés urgents déjà soumis par la Chambre au Département.

Le Dr. H. Mauerhofer (Berne), secrétaire de la Chambre, a été désigné pour la représenter au sein du comité des « Archives cinématographiques suisses » à Bâle.

Pour l'honneur du métier

(De notre collaborateur régulier)

Il est entendu que l'industrie du cinéma a commencé d'étrange manière, mais ce n'est pas une raison pour que, dans certains milieux, on persiste à la considérer avec une méfiance exagérée. Tout en rappelant certains souvenirs et en évoquant des incidents fâcheux qui se sont produits chez nous aussi, nous voudrions examiner aujourd'hui certaines possibilités d'assainissement, et faire valoir en même temps l'honnêteté foncière de la plupart de ceux qui, chez nous, ont contribué au développement de l'industrie cinématographique.

Il y eut à l'origine de l'industrie du film deux éléments bien distincts : d'abord les inventeurs, ensuite les exploitants — autrement dit les premiers producteurs. Parmi les inventeurs, les uns furent désintéressés, voire inconscients : il n'est que d'évoquer les souvenirs de Georges Méliès, pionnier du cinéma français. Directeur d'un théâtre d'illusionnistes, il assista à la présentation des premières bandes d'Auguste Lumière, et entrevit immédiatement les possibilités inouïes de cette nouvelle invention.

« Bien avant la fin, a-t-il raconté, je me précipitai vers Auguste Lumière et lui offris d'acheter son invention. J'offris dix mille, vingt mille, cinquante mille francs. J'aurais offert ma fortune, ma maison, ma famille ! Lumière fut inflexible : — Jeune homme, me dit-il, remerciez-moi ! Mon invention n'est pas à vendre, mais pour vous elle serait la ruine ! Elle peut être exploitée quelque temps comme une curiosité scientifique, mais elle n'a aucun avenir commercial... »

Lumière était sincère ! Tous ne furent point si naïfs. Méliès réussit tout de même à faire des films. En Amérique, Edison, qui n'avait pas entrevu tout de suite les possibilités de l'invention semblable qu'il

avait réalisée, se trouva devancé dans l'exploitation par toute une série de fripiers et de fourreurs — les Zukor, les Lasky, les Fox, — qui démarquaient ses brevets. Il s'ensuivit une lutte acharnée, dans laquelle Edison eut finalement le dessous. Du point de vue juridique, les inventeurs furent sans doute prétérités, mais il est certain que le cinéma n'eût point connu l'essor dont il jouit si ces pionniers n'avaient entrevu les possibilités de l'image mouvante. Ils n'agissaient certes pas par amour de l'art, mais ils eurent tôt fait de consolider leurs entreprises plus ou moins improvisées, qui sont devenues les grandes compagnies d'aujourd'hui, auxquelles on doit d'incontestables chefs d'œuvre.

Il est certain que, fondée par des nouveaux-venus qui n'avaient guère derrière eux de longues traditions commerciales, l'industrie du film est restée marquée par des méthodes parfois expéditives. Son développement rapide devait attirer en outre quantité « d'hommes d'affaires » beaucoup plus soucieux de gagner rapidement de l'argent que de développer un nouveau moyen d'expression. Ce phénomène n'est pas encore terminé, malheureusement, et c'est à lui qu'on doit cette déconsidération, toute relative encore, qui continue de peser sur l'industrie du cinéma.

Rappelons encore à ce propos une autre mésaventure de Méliès. A l'époque de ses débuts dans le film, il fut pressenti par une certaine « Société d'études industrielles commerciales » qui proposait de le commanditer. Méliès versa vingt-cinq mille francs d'acompte, et ne revit jamais rien. A quelque temps de là, un certain M. Grivolos vint à son tour trouver Méliès et lui offrit une grosse commandite. Rendu méfiant par sa première expérience, le cinéaste mit l'homme d'affaires à la porte !

Or M. Grivolos était un parfait honnête homme : il s'en fut porter ses capitaux à Charles Pathé, et ce fut l'origine de la grande firme Pathé-Natan... ! Cette fois, c'est le cinéaste qui avait manqué le coche !

On remplirait certes des volumes en narrant les tours plus ou moins pendables qui se déroulèrent dans les studios et les bureaux d'entreprises de films ! A côté de quelques firmes sérieuses et solides, combien n'ont vécu que l'espace d'une commandite bientôt engloutie ! Et même moins encore : témoins ces cinéastes d'un moment qui, pour obtenir les capitaux dont ils avaient besoin, convoquèrent des financiers, des journalistes, des personnalités officielles, à voir tourner le « grand film » qu'ils entreprenaient. On tourna toute la journée, à grand renfort de projecteurs, d'artistes dûment maquillés, de porte-voix et de décors impressionnants. Mais seuls les auteurs de l'aventure savaient... qu'il n'y avait pas de pellicule dans la camera !

Passons ! On raconte toujours ces histoires-là ; on en néglige d'autres, beaucoup plus importantes et tout aussi instructives. On ne parle pas de Jean Renoir tournant « Toni » avec quelques pauvres milliers de francs et réussissant un chef d'œuvre. On n'évoque guère les débuts difficiles de René Clair, s'imposant malgré toutes les embûches. Et pourtant, tout cela compte double dans l'histoire de l'art et de l'industrie cinématographiques.

*

Venue tard au cinéma, la Suisse est restée relativement épargnée par les « profiteurs ». Seules les compagnies à base financière solide ont pu chez nous produire de bons films, durablement. Nous avons eu l'occasion de dire ici déjà que le manque de compagnies de ce genre en Suisse Romande nous paraissait être la cause essentielle de notre carence dans la production de films.

De plus, l'absence de compagnies solidement établies laisse le champ plus libre aux producteurs « douteux ». Les cinéastes qui voudraient faire un film doivent à chaque fois trouver des capitaux, et c'est trop souvent l'occasion pour quantité d'intermédiaires, de courtiers, ou même de capitalistes désœuvrés, d'essayer « un coup » intéressant ! S'il réussit, tant mieux, et s'il échoue, on incrimine bien entendu « l'industrie cinématographique » ! Certains cas récents en Suisse romande illustrent abondamment ce que nous venons de dire.

Il ne faut pas oublier un autre fait : l'attirance qu'exerce le cinéma sur quantité de jolies filles à la tête mieux faite extérieurement qu'intérieurement ! Combien de messieurs peu scrupuleux ont fabriqué des films, ou simplement imaginé des projets dans le seul but de se faire accorder des faveurs féminines... Là encore, il est facile de mettre ces escroqueries sur le compte d'une « industrie cinématographique » qui n'en peut mais !

Ces dernières semaines, on a pu lire dans un quotidien lausannois l'annonce suivante :

« *Cherchons de suite demoiselle photogénique avec apport de 5000 francs, pouvant tourner comme rôle principal dans un FILM. Engagement immédiat.* »

Bien entendu, ce texte a donné lieu dans divers journaux à des commentaires acides sur les « mœurs cinématographiques ». Il est tout de même curieux que lorsqu'un médecin se voit retirer son autorisation de pratiquer, ou qu'un notaire ou un banquier disparaissent avec l'argent de leurs clients, voire qu'un épicier fasse faillite ou qu'un commerçant dépose son bilan, on ne parle pas des « mœurs » médicales, notariales ou bancaires, ni des « scandales » de l'épicerie... Même si l'on admet que la proportion d'éléments douteux est plus forte dans l'industrie du film qu'ailleurs, cette généralisation systématique est parfaitement déplaisante.

Il se trouve précisément qu'en commentant l'annonce de tout à l'heure, un journal sportif juge bon de rappeler le cas d'un « écrivain valaisan qui protestait contre une firme de Suisse alémanique qui lui attribuait en grosses lettres sur les affiches un scénario que le dit écrivain assure n'avoir jamais écrit ». Or s'il est un cas où l'industrie cinématographique suisse est soupçonnée à tort, c'est bien celui-là !

Il s'agit du film « Orage sur la montagne » (« Bergführer Lorenz ») « d'après une idée de M. Maurice Zermatten ». L'œuvre ayant été vivement critiquée lors de sa projection en Suisse romande, M. Zermatten jugea bon, plusieurs mois après l'achèvement du film, de publier un article dans lequel il s'indignait qu'on lui attribuât une « paternité » — d'ailleurs très relative, et où il se distançait de toute l'affaire.

Mais la Probst-Film et ses correspondants romands n'eurent pas de peine à remettre les choses au point : elles détiennent des lettres où M. Zermatten se déclare d'accord avec le scénario définitif, reconnaît que ses idées, son histoire, ont été adaptées honnêtement, et accepte que son nom figure parmi les responsables du film. De plus, il a touché pour cela des honoraires forts coquets... et il s'est tu pendant de longs mois, jusqu'au jour où « Orage dans la montagne » a fait l'objet de critiques serrées ! Qu'on ne vienne pas nous parler dans ce cas de « mœurs cinématographiques » ! Les producteurs de films, eux, ne se croient pas permis de parler pour autant de « mœurs littéraires » !

*

Tout cela est navrant, mais — et c'est là que nous voulions en venir — existe-t-il un remède ? Pour le cas de la Suisse, petit pays, à contrôle aisé, il nous paraît indubitablement que oui. Nous disposons même déjà de l'organe de contrôle neutre indispensable : la Chambre Suisse du ci-

néma. Elle pourrait sans peine assurer un assainissement rapide de la production helvétique, et elle remplirait là une tâche beaucoup plus utile que ses vagues fonctions d'aujourd'hui.

Si un financier sollicité par un producteur éventuel pouvait s'adresser en confiance à la Chambre pour demander des renseignements sur l'affaire ; si les experts, soutenus par l'autorité des représentants officiels, pouvaient procéder à une enquête absolument impartiale et répondre en conscience : « Oui, l'affaire est intéressante » ; ou bien « Non, l'affaire est douteuse », on aurait fait un grand pas. Il ne s'agirait bien entendu pas de garantir un rendement financier ni un succès artistique, mais simplement de contrôler la solidité et le sérieux de l'entreprise proposée.

Pour l'honneur du métier de cinéaste, nous voudrions que cette suggestion fût étudiée avec soin et réalisée. Elle permettrait d'éliminer peu à peu les parasites et les praticiens indignes qui déconsidèrent une profession et un art qui en valent bien d'autres.

G. D.

Vingts minutes avec Gaby Morlay

Etonnante Gaby Morlay ! Chacune de ses apparitions nous fait songer à un tour de force. On a l'impression d'adieux bien faits et destinés à marquer dans l'esprit des spectateurs. Après le *Voile Bleu*, voici les *Ailes Blanches*. Après la nounou, voici la supérieure d'un couvent. Quelles surprises nous attendent demain... Quelles audaces d'ailleurs ne lui sont pas permises ? Nous la voyons, les mains dans les manches, avançant à petits pas, ayant déjà l'allure, le ton apaisant d'une religieuse, et ferme-t-elle les yeux, la revoici en jeune fille 1900, si jeune, si fraîche, si délicieusement tendre et spontanée...

Miracle chaque fois renouvelé. On a dit qu'elle avait des tics et des manies, qu'elle y revenait comme à plaisir, qu'après tout, son jeu ressemblait à une leçon bien apprise. Que toutes nos débutantes aillent vite l'apprendre cette bienheureuse leçon ! Pour nous, qui assistons à ces exercices de virtuose, nous ne pouvons nous défendre chaque fois d'une très grande admiration. Personne n'aurait pu prêter à son personnage des *Ailes Blanches* autant de jeunesse et de confiance, autant de résignation et de bonté. Il faut la voir parler, donner des ordres, embrasser des enfants, écouter des confidences. Elle a sur son visage la résignation et l'apaisement un peu supérieurs de ceux qui ont dépassé cette monnaie courante. Mais il faut la voir aussi encourager timidement un amour,

essayant de se hausser jusqu'à celui qu'elle aime, se servant de son ignorance pour l'attendrir et comprendre enfin que rien ne pourra l'attacher à elle. Son personnage ne manque certes pas de convention. L'histoire de la jeune fille ruinée qui entre au couvent et retrouve trop tard celui qu'elle a aimé, paraîtra à certains d'un arbitraire et d'une vérité un peu simplistes. Mais *Le Voile Bleu* ne manquait pas lui non plus de puérité. Je n'en connais point que sa création n'ait profondément émus. Aujourd'hui, elle renouvelle ce miracle d'émotion, de sincérité. Elle s'empare d'un fantôme et par ses sourires, ses larmes, ce petit geste de la main, elle en fait pour nous, en un temps record, une femme qui souffre, qui aime, qui rit, qui pleure. *Les Ailes Blanches* nous la ramènent à tous les âges dans toutes les circonstances où son regard, sa voix, sa personne vont nous procurer, une fois de plus, les satisfactions les plus variées.

Les mains dans les manches ou au bras d'un danseur aux moustaches calamistrées, Gaby Morlay poursuit le destin de Claire. De cette jeune fille fêtée, riche à millions, il restera, et ce n'est pas péjoratif, une supérieure de couvent ridée, douce et tranquille. Et nous aurons une fois de plus assisté avec émotion, il faut bien le redire, à cette magnifique exhibition.

GEF GILLAND

dans « *La Revue de l'écran* ».

*A Genève on se trouve
toujours au*

Buffet Cornavin